

DEC120992DR17

**Décision portant nomination de Cécile Mézière aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6200, intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers, dont le directeur est Marc Salle ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 17 février 2012 ;

Considérant que Mme Cécile Mézière a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 21 novembre 2011 au 25 novembre 2011.

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Cécile Mézière, Ingénieure d'études de 1<sup>ère</sup> classe, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6200, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Cécile Mézière exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Cécile Mézière, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

## **Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Angers, le 06 mars 2012

Le directeur de l'unité

Marc Salle

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université d'Angers

Jean-Paul Saint-André